

Mairie de Berneuil sur Aisne
Conseil Municipal
Séance du jeudi 19 février 2015

L'an deux mille quinze, le 19 février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Berneuil sur Aisne, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GUEGUEN, Maire.

Etaient présents :

- Mesdames ANTOINE Séverine, CROCHET Françoise, DUMEZ Ludivine, JACQUES Céline, PADIEU Yveline.
- Messieurs BATTON Sébastien, BONAMY Patrice, CAGNIARD Cédric, CARPENTIER Georges, FRERE Etienne, PYTLAK Michel.

Absents excusés :

- Mesdames TUAL Nicole, VENDEWINKELE Catherine.
- Monsieur DEWAELE Philippe.

Madame Françoise CROCHET est élue secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS EXTERIEURES ET COMMISSIONS

1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 10/02

Sujet principal abordé : la proposition de l'ARC (Agglomération de la Région de Compiègne) concernant l'instruction des actes ADS (Autorisation au titre du Droit des Sols).

⇒ Se reporter au chapitre Conventions et délibérations

2. Approbation du règlement des salles Saint Rémi

Monsieur Michel PYTLAK présente le règlement.

3. Approbation du règlement Cimetière

Madame Séverine ANTOINE présente le règlement.

4. Approbation du règlement du CCAS

Monsieur le Maire présente le règlement.

CONVENTIONS ET DELIBERATIONS

1. Instruction des autorisations d'urbanisme

Convention avec l'ARC.

A compter du 1er juillet 2015, selon la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dit ALUR, il est mis fin à l'intervention de l'Etat pour l'instruction des actes (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme, déclaration préalable).

L'Etat a invité l'ARC à mener une réflexion visant à ce que cette structure assure l'instruction pour les communes proches et en particulier celles intégrées au Pays Compiégnois.

En contrepartie de cette prestation, l'ARC recevra une participation de la commune de Berneuil-sur-Aisne évaluée à 4862,40 € pour l'année 2015 couvrant le coût de fonctionnement du service (4,80 €/habitant)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec l'ARC la convention de prestation de service.

2. Délibération SEPOAS (Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Oise Aisne Soissonnais)

Lors du comité syndical du SEPOAS, en date du 28 janvier, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur la prolongation du syndicat.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de prolonger la durée de vie du syndicat pour 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

⇒ Prolongation acceptée.

3. Marché éclairage public avec la CCCA

Délibération indiquant le nombre de points lumineux pour la commune servant ainsi de base à la facturation. Nombre total de points : 227 pour un coût total de 4580,86 €/an (soit 20,18 € par point)

4. Renouvellements de contrats

- Madame Julie LAVIOLETTE : du 1er mars au 31 août 2015
- Contrat REGISSEUR : Monsieur Franck MOREAU pour l'encaissement des salles polyvalentes, le périscolaire et les photocopies/fax.

5. Délibération SMIOCE (Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement)

Adhésion 0,35 €/habitant pour un montant total de 354,55 €.

6. Délibération CCAS (Comité Communal de l'Action Sociale)

Nouvelle composition suivant le règlement préfectoral :

- 4 personnes élues du conseil municipal : Catherine VENDEWINKELE, Yveline PADIEU, Françoise CROCHET et Michel PYTLAK
- 4 personnes extérieures au conseil municipal : Astrid FRERE, Martine BERDAL, Nelly PREVOST et Catherine LEFEVRE

Monsieur le Maire est Président du CCAS.

7. Délibération fixant le montant de la participation des personnes payantes pour le repas des aînés

Soit 22 € / le repas

Deux chèques : Monsieur Claude BOURNEUF et Madame BOJKO (44 €)

8. Délibération du 22 avril 2014 (prix photocopies)

Erreur à rectifier dans la rédaction de cette délibération : la secrétaire de séance était Mme Françoise CROCHET et non Mr Dominique CROCHET.

9. Délibération de demande de subvention au Conseil Général

Les travaux de modification d'assainissement pluvial sont prévus dans la rue des Chiens Rouges (inondation de plusieurs maisons en cas de pluies d'orage)

Un devis de 47631,60 € a été établi par l'entreprise TPIP de Berneuil-sur-Aisne et le dossier de demande de subvention est envoyé au Conseil Général.

10. Stationnement dans notre village

Synthèse des réunions avec un responsable de l'UTD de Lassigny et la gendarmerie.

Afin de se remettre en conformité avec le code de la route, les membres du conseil s'engagent à une réflexion et à une concertation pour une meilleure situation de stationnement dans le village, car le dernier arrêté municipal concernant le stationnement date du 25 avril 2004.

11. Subventions d'associations pour 2015

Association	Montant alloué
Sauveteurs de l'Oise	150 €
Comité des fêtes	1000 €
Gymnastique	150 €
ACE	200 €
Foot	650 €
ACCA	400 €
Colombophile	150 €
Souvenirs Français	75 €
ACPG – CATM	200 €
Coopérative Scolaire	245 €
Le CIBER	350 €
Club des Aînés	500 €
Plongée d'Attichy	150 €
Semelle Berneuillaise	150 €
ATTB	400 €
Maladie lysosomales	150 €
TOTAL ALLOUE	4920 €

12. Elections départementales des 22 & 29 mars 2015

Programmation de la tenue du bureau de vote.

SUJETS D'ACTUALITE

1. Non renouvellement CDD

Monsieur le Maire lit le courrier de Mme Karine CHRIST du 14/02/2015 : « Je viens vous notifier, par la présente, ma décision de non renouvellement de mon contrat à durée déterminée qui arrive à son terme le 28 février 2015 ».

Un appel à candidature est lancé pour le remplacement de Mme Karine CHRIST qui remplaçait Mme LEJUEZ (qui demande une nouvelle mise en disponibilité jusqu'au 1^{er} septembre 2015).

2. Courrier de Mr & Mme LEFEVRE Jean-Marc

Monsieur le Maire lit le courrier du 13/01/2015 : « Mr & Mme LEEVRE sollicitent l'accord du conseil pour le changement d'école de leurs 2 filles pour les inscrire à Attichy ».

Le conseil décide d'attendre les inscriptions à l'école de Berneuil. Si les effectifs sont « bons » il sera possible de laisser partir ces deux élèves mais si les effectifs de l'école sont « limites » la réponse sera différente (spectre de fermeture de classe ?)

3. Courrier de Mme Jocelyne CHRIST

Mme CHRIST refuse la titularisation qui lui avait été proposée par le conseil municipal du 10 octobre 2014. Elle l'avait d'abord acceptée puis refusée !

4. Challenge des épreuves d'athlétisme du Conseil Général

Demande de Mme CARON, conseillère pédagogique de Circonscription pour utiliser le terrain de football pour les élèves du secteur d'ATTICHY les lundi 8 et mardi 9 juin. Avis favorable de Mr Sébastien BATTON, Président du club de football, et des membres du Conseil.

5. Théâtre à Berneuil : Une PREMIERE

Le jeudi 19 mars à 20 heures : NONOCHE de Irène NEMIROVSKY.

La publicité de ce spectacle sera distribuée début mars.

6. Présentation d'un nouveau contrat par Michel PYTLAK

Celui de la société « EXTINCTEUR ECLAIR »

Non renouvellement du contrat « AEROFEU SERVICE »

7. Détecteurs de fumées obligatoires à compter du 8 mars 2015

Nos 4 logements en seront équipés.

8. Stade de football

Le nom du stade est : « Stade du Val ». Mr Georges CARPENTIER propose de nommer ce stade « Stade Robert BATTON ».

Le Maire propose de rencontrer Mme Colette BATTON pour lui soumettre cette proposition.

9. Courrier de Mr FONTAINE Eddie, forain résidant à Berneuil :

Monsieur le Maire lit le courrier de Mr FONTAINE : « Nous souhaitons organiser une Fête de Printemps le samedi 16 et le dimanche 17 mai 2015, sur la place St Rémi, avec manège, trampoline, structure gonflable, pêche aux canards, confiserie et tir à la carabine. »

Avis favorable du conseil.

10. Monsieur le Maire remercie

- Madame Séverine ANTOINE qui a présenté le règlement du cimetière, préparé avec les membres de la commission.
- Madame Sylvie MAUBARET qui a préparé et rédigé le règlement CCAS avec les membres de la commission.
- Monsieur Michel PYTLAK qui a préparé et présenté le règlement des salles Saint Rémi.
- Messieurs Etienne FRERE & Michel PYTLAK qui ont préparé et rédigé les textes « Appel à candidature pour le poste en classe Maternelles ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Mr GUEGUEN remercie l'assemblée pour son écoute, son attention et sa participation.

La séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance

Le Maire